



11 juin 2021

Déclaration de Johnson & Johnson concernant l'approvisionnement en vaccins contre la COVID-19 actuellement en suspens au Canada

Étant donné que la pandémie continue de toucher les pays et de causer des souffrances indicibles partout dans le monde, notre engagement à contribuer à une solution mondiale contre cette crise de santé publique n'a jamais été aussi fort.

Conformément aux mesures de précaution recommandées par Santé Canada (SC), la Food & Drug Administration (FDA) des États-Unis et l'Agence européenne des médicaments (EMA), J&J ne distribuera pas les doses de vaccin issues du lot arrivé au Canada le 28 avril 2021.

D'autres lots sont encore en cours d'évaluation, et les organismes de réglementation informeront le public au fur et à mesure que ces vérifications seront effectuées. Nous appuyons pleinement les processus importants relatifs à la qualité et à la réglementation des autorités sanitaires partout dans le monde.

Afin de respecter ses engagements à l'échelle mondiale, l'entreprise continue de faire évoluer son réseau de fabrication mondial, sous réserve des approbations réglementaires. Nous croyons qu'un vaccin contre la COVID-19 à dose unique et facile à distribuer constitue un outil essentiel pour combattre la pandémie à l'échelle mondiale.

###

Mises en garde concernant les énoncés prévisionnels

Ce communiqué de presse contient des énoncés prévisionnels (forward-looking statements), tels que définis par la Private Securities Litigation Reform Act de 1995 au sujet d'un potentiel vaccin préventif contre la COVID-19. Le lecteur ne doit pas se fier à ces énoncés prévisionnels. Ces énoncés reposent sur les attentes actuelles concernant les événements futurs. Si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes ou que des risques ou des incertitudes inconnus se présentent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes et des prévisions de Janssen Inc., l'une des autres compagnies du groupe Janssen Pharmaceutical Companies et/ou de Johnson & Johnson. Les risques et les incertitudes comprennent, sans s'y limiter : les incertitudes et les défis inhérents à la recherche et au développement de produits, notamment l'incertitude quant au succès clinique et aux approbations faites par les autorités de réglementation; l'incertitude quant au succès commercial; les difficultés et les retards de fabrication; la concurrence, notamment les progrès technologiques, les nouveaux produits et les brevets obtenus par les concurrents; la contestation de brevets; les préoccupations liées à l'efficacité ou à l'innocuité des produits entraînant leur rappel ou la prise de mesures réglementaires; les modifications du comportement et des habitudes liées aux dépenses des acheteurs de produits et de services de soins de santé; les changements apportés aux lois et aux règlements applicables, notamment les réformes des soins de santé à l'échelle mondiale; et les tendances à la réduction des coûts dans le secteur des soins de santé. La liste et les descriptions de ces risques, incertitudes et autres facteurs se trouvent dans le rapport annuel de Johnson &

Johnson sur le formulaire 10-K pour l'exercice terminé le 3 janvier 2021, notamment sous les sections intitulées « Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels » et « Item 1A. Facteurs de risque », et dans le rapport trimestriel le plus récent de la société sur le formulaire 10-Q, ainsi que dans les documents déposés ultérieurement par la société auprès de la Securities and Exchange Commission. Des exemplaires de ces demandes sont accessibles en ligne aux adresses www.sec.gov, www.jnj.com ou sur demande auprès de Johnson & Johnson. Ni Janssen Pharmaceutical Companies ni Johnson & Johnson n'assument la responsabilité d'actualiser tout énoncé prévisionnel à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements ou de développements futurs.